

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**507<sup>e</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 2 mai 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Richard Cossette, conseiller  
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier  
agit comme secrétaire de la séance

Sont absents : M. Steve Massicotte, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller  
M. Adam Perreault, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 35.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

**2016.05.125**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

**A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2016
5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2016

**B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois d'avril 2016

**Période de questions (15 minutes)**

**C. Administration générale**

1. Dépôts de documents
  - 1.1. Consommation électrique

- 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
  - 2.1. Association des pourvoyeurs – Ouverture de la saison – Demande d'appui
  - 2.2. Coop Univert – Demande de location du stationnement du Centre récréatif et accès aux toilettes
3. Vente pour non-paiement de taxes – Mandat au Directeur général
4. Embauche des étudiants pour la saison estivale et fixation des salaires
5. Directeur général – Ajustement salarial et de la prime de disponibilité
6. Service de protection des incendies – Unité d'urgence – Résultats de l'ouverture des soumissions

#### **D. Contrat et appels d'offres**

1. Système de réfrigération de l'aréna – Contrat d'entretien Octroi du contrat
2. Entretien des bacs à fleurs (3) – Octroi du contrat
3. Tapis pour l'aréna – Autorisation de la dépense
4. Agrandissement de l'hôtel de ville – Analyse dynamique – Octroi du contrat
5. Essai de capacité et inspections par caméra du puit P-4 – Octroi du contrat
6. Gestion d'aquifère – Puits Saint-Prosper – Octroi du contrat
7. Appel d'offres 2016-001 – Unité d'urgence pour service de protection des incendies – Octroi du contrat

#### **E. Avis de motion**

1. Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-262 afin de permettre l'aménagement d'une virée pour les véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand
2. Règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'un véhicule pour le Service de protection des incendies à des fins d'unité d'urgence

#### **F. Adoption de règlement**

1. Règlement 2016-355 modifiant le règlement 2008-262 sur le zonage afin d'autoriser l'usage maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone ~~204xx~~ – Adoption du règlement
2. Règlement 2016-356 modifiant le règlement 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 – Adoption du règlement
3. Règlement 2016-357 modifiant le règlement de zonage 2008-262 permettant l'aménagement d'une virée pour les véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand – Adoption du règlement
4. Assemblée de consultation publique concernant le règlement de zonage 2016-357 modifiant le règlement de zonage 2008-262

#### **G. Sécurité publique**

#### **H. Travaux publics**

#### **I. Hygiène du milieu**

1. Formation OTUND – Autorisation de la dépense

**J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

1. Demande d'aliénation pour un usage autre qu'agricole – Autorisation de la municipalité

**K. Loisirs et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)**

1. Aréna – Demande pour logo sur glace – Autorisation et fixation des coûts
2. Terrain de balle molle – Réaménagement – Autorisation au directeur général
3. Salon de l'environnement – Kiosque de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Autorisation de la dépense
4. Scène amovible – Autorisation de la dépense
5. Coordinatrice de la bibliothèque - Nomination

**L. Divers**

- 1.
- 2.
- 3.

**Période de questions (15 minutes)**

**M. Rapport des comités**

**N. Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en y enlevant les points suivants : *E.1. Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-262 afin de permettre l'aménagement d'une virée pour les véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand* et *F.4. Assemblée de consultation publique concernant le règlement de zonage 2016-357 modifiant le règlement de zonage 2008-262.*

Et en modifiant les points suivants : *F.2 Règlement 2016-357 modifiant le règlement 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 – Adoption du règlement* et *F.3 Règlement 2016-356 modifiant le règlement de zonage 2008-262 permettant l'aménagement d'une virée pour les véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand – Adoption du second projet de règlement.*

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Adoptée.

2016.05.126

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2016.05.127

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 14 avril 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016**

Aucune.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016**

Aucune.

**GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)**

2016.05.128

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 415 029,84 \$.

Liste des comptes payés	243 519,50 \$.
Liste des comptes à payer	90 618,77 \$.
Liste des salaires (4 semaines incluant rétro 2014-2015-2016)	80 891,57 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

**ENCAISSEMENTS DU MOIS D'AVRIL 2016**

Les encaissements du mois d'avril sont de 113 096,60 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)**

Aucune question.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

### CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

### CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'avril.

2016.05.129

### ASSOCIATION DES POURVOYEURS – OUVERTURE DE LA SAISON – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT l'importance de la pêche aux poulamons dans l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne désire profiter d'une plus longue période d'activités lorsque la température le permet;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne dans leur demande d'autorisation, pour un début plus hâtif de la saison de pêche aux poulamons, auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Adoptée.

2016.05.130

### COOP UNIVERT – DEMANDE DE LOCATION DU STATIONNEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ET ACCÈS AUX TOILETTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de location du terrain situé près du centre récréatif Jean-Guy Houle afin d'y ériger un chapiteau pour une fête regroupant les clients et employés de la Coopérative Univert le 18 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification des services municipaux ne prévoit pas la location du terrain de stationnement mais prévoit la location des espaces de jeux;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de louer le stationnement du centre récréatif au tarif de location du terrain de baseball soit 50 \$ avant toutes taxes applicables par jour de location, de charger les frais de nettoyage des salles de bain au tarif de ménage de salle soit 35,39 \$ avant toutes taxes applicables de l'heure par employé et les frais de raccordement et d'installation électrique aux coûts réels majorés de 15% de frais d'administration.

Adoptée.

2016.05.131

### VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a transmis à la MRC des Chenaux la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la vente se tiendra le 9 juin prochain, à la MRC des Chenaux;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de mandater le directeur

général à enchérir, jusqu'au montant des taxes, en capital et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée.

2016.05.132

**EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE ET FIXATION DES SALAIRES**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche d'employés saisonniers pour la Coopérative jeunesse de services (CJS), la coordination et l'animation du Service d'animation estival (SAE), la surveillance de la piscine, la dispense de cours de natation et l'entretien des espaces publics et au taux salarial défini par le conseil. Ces employés sont :

Laurence Murray-Dugré - Coordonnatrice SAE – 13,00 \$/heure;  
Bryan Beauseigle - Animateur SAE – 10,75 \$/heure;  
Karin Bouffard - Animatrice SAE – 10,75 \$/heure;  
William Caron-Veillette - Animateur SAE – 10,99 \$/heure;  
Charline Juneau, Animatrice SAE – 10,75 \$/heure;  
Cynthia Massicotte – Animatrice SAE – 10,99 \$ /heure;  
Roselyne Therrien – Animatrice SAE – 10,99 \$/heure;  
Gabriel Deshaies – Animateur CJS – 14,00 \$/heure;  
Alyson Cossette – Surveillante-sauveteur – 12,75 \$/heure;  
Jean-Denis Lalonde – Surveillant-sauveteur – 12,75 \$/heure;  
Emmy Goyette – Assistante-surveillante-sauveteur – 11,75 \$/heure;  
Joannie Montembeault – Instructrice de natation – 14,75 \$/heure;  
Maxime Dolbec – Préposé à l'entretien des espaces verts – 10,75 \$/heure;  
Alexandre Ferland – Préposé à l'entretien des espaces verts – 10,75 \$/heure;  
Érica Morin – Préposée à l'entretien des espaces verts – 10,75 \$/heure.

Adoptée.

2016.05.133

**DIRECTEUR GÉNÉRAL – AJUSTEMENT SALARIAL ET DE LA PRIME DE DISPONIBILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux est signée et fixe les conditions de travail et la rémunération de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le directeur général prévoit un ajustement salarial minimalement équivalant à celui des employés syndiqués;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'octroyer une augmentation salariale équivalente aux conditions des employés syndiqués, soit 2,25% pour l'année 2016.

Que cette augmentation soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et d'augmenter la prime pour la réception des appels d'urgences, en dehors des heures régulières de bureau de 10 \$ par semaine et ce à partir de la semaine se terminant le 7 mai 2016.

Adoptée.

**SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES – UNITÉ D'URGENCE – RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Le directeur général dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions reçues, pour l'*Appel d'offre 2016-001 Fourniture d'une unité d'urgence* pour le Service de protection des incendies, tenue au centre communautaire Charles-Henri-Lapointe, 100 rue de la Fabrique, 2<sup>e</sup> étage, le 26 avril 2016 à 14 h 15 en présence de messieurs Jacques Taillefer, directeur général et de Francis Perron,

conseiller municipal, qui agit à titre de témoin, lequel se résume comme suit :

Nom de l'entreprise, date et heure de réception	Montant avant taxes	Montant avec les taxes
Maxi Métal 22 avril 2016 – heure non déterminée	324 900,00 \$	373 553,77 \$
Industrie Lafleur 26 avril 2016 – 10h10	319 722,00 \$	367 600,37 \$

### **CONTRAT ET APPELS D'OFFRES**

2016.05.134

#### **SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA – CONTRAT D'ENTRETIEN OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions, dont l'une non sollicitée de la part de la firme CIMCO, pour une période de trois (3) ans, au montant de 2 870 \$ pour la première année, de 2 930 \$ pour la seconde année et de 2 980 \$ pour la troisième année, ces montants étant avant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur actuel QOB Global nous avait déposé une offre de renouvellement, pour une période de trois (3) ans au montant de 1 800 \$ pour les deux premières années et une augmentation selon l'indexation aux coûts de la vie pour la troisième année, ces montants étant avant toutes les taxes applicables;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de renouveler notre entente avec QOB Global, pour une période de trois (3) ans au montant de 1 800 \$ pour les deux premières années et avec une augmentation selon l'indexation aux coûts de la vie pour la troisième année, ces montants étant avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2016.05.135

#### **ENTRETIEN DES BACS À FLEURS (3) – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire l'entretien des bacs à fleurs situés aux entrées de la municipalité sur la route 138 ainsi que de celui près de l'autoroute et que nous avons reçu une soumission pour cet entretien de la part d'un entrepreneur local;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'entretien des trois (3) bacs à fleurs, pour la saison 2016, à Nicolas Baril, paysagiste, pour un montant de 600 \$ avant taxes.

Adoptée.

2016.05.136

#### **TAPIS POUR L'ARÉNA – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE le tapis d'une des chambres des joueurs et de la salle de bain était à remplacer;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Distribution Sports et Loisirs pour le remplacement de ce tapis, au montant de 1 334,50 \$ avant toutes taxes applicables, et d'autoriser la dépense.

Adoptée.

2016.05.137

**AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – ANALYSE DYNAMIQUE – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'étude de sol réalisé a décelé un potentiel d'instabilité de ce dernier sur l'espace prévu pour l'agrandissement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs en structures doivent connaître les potentiels de mouvements du sol avant de pouvoir déterminer le type de dalle à construire pour l'agrandissement de l'hôtel de ville;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de SMi Labo S.M. inc. pour la réalisation de l'analyse dynamique du sol au 200 rue Principale selon le devis soumis, portant la référence 16-3120-092, pour un montant de 9 250 \$ avant toutes les taxes applicables et d'autoriser la dépense.

Adoptée.

2016.05.138

**ESSAI DE CAPACITÉ ET INSPECTIONS PAR CAMÉRA DU PUIIS P-4 – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection des puits, il a été noté une baisse de capacité des puits situés à Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire connaître l'état de ces puits et que nous devons procéder à une réhabilitation du puits P-4;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de AKIFER génie-conseil pour la réalisation des essais de capacités et l'inspection par caméra des puits à Saint-Prosper selon le devis soumis, portant la référence PR16-207, pour un montant de 2 980 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2016.05.139

**GESTION D'AQUIFÈRE – PUIIS SAINT-PROSPER – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection des puits, il a été noté une baisse de capacité des puits situés à Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QU'afin de connaître l'état des puits, il est recommandé de faire un suivi sur une période de un (1) an afin de faire un suivi de la nappe aquifère sollicitée et de connaître l'évolution de chacun des ouvrages de captage exploités;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de AKIFER génie-conseil pour la réalisation de la gestion des aquifères des puits situés à Saint-Prosper selon le devis soumis, portant la référence PR16-207, pour un montant de 4 707 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2016.05.140

**APPEL D'OFFRES 2016-001 – UNITÉ D'URGENCE POUR SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection, le véhicule de la municipalité, utilisé à des fins d'unité d'urgence a été déclaré non conforme et a été interdit de circulation sur les chemins publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait préparer un devis d'appel d'offre par monsieur Steve Lefebvre, consultant et a ouvert le processus d'appels d'offres sur le SEAO;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions et la vérification par le consultant des offres soumisses;

CONSIDÉRANT QUE Industrie Lafleur a été déclaré le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'Industrie Lafleur pour la fourniture d'une unité d'urgence dans le cadre de l'appel d'offres 2016-001, selon les spécifications décrites dans le document déposé par l'entreprise, au montant de 319 722 \$ avant toutes les taxes applicables et d'autoriser la dépense conditionnellement à l'approbation et l'obtention du règlement d'emprunt de 300 000 \$ selon les procédures édictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES À DES FINS D'UNITÉ D'URGENCE**

La conseillère Nancy Benoît donne avis de motion de la présentation du règlement 2016-358 décrétant une dépense de 367 600,37 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'achat d'un véhicule pour le Service de protection des incendies à des fins d'unité d'urgence.

#### **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2016.05.141

205-A

#### **RÈGLEMENT 2016-355 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-262 SUR LE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE MAISON MOBILE DESTINÉ À DES AGRICULTEURS DANS LA ZONE ~~204-A~~ 205-A- ADOPTION DU RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue de modifier le règlement afin d'autoriser les maisons mobiles à des fins agricoles dans la zone 205-A;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 à l'effet d'adopter le règlement numéro 2016-355 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'usage de maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A;

ATTENDU QU'une copie du premier projet du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été tenu le lundi 4 avril 2016, à 19 h 15, tel que stipulé dans l'avis public affiché selon les dispositions prescrites par la loi;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 avril 2016;

ATTENDU QUE l'avis public de participation référendaire a été affiché le 18 avril 2016 selon les dispositions prescrites par la loi;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue au bureau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2016-355 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'usage maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A et qu'il soit décrété et statué comme suit :

#### **ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : Titre**

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement portant le numéro 2016-355 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 sur le zonage autorisant l'usage de maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A ».

#### **ARTICLE 3 : Objet du règlement**

Le présent règlement modifie le règlement de zonage 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les maisons mobiles à des fins agricoles dans la zone 205-A.

#### **ARTICLE 4 : Usage autorisé dans la zone 205-A**

La grille de spécifications dans la zone 205-A est modifiée afin d'y autoriser l'usage de maison mobile à des fins agricoles dans la zone 205-A. Tous les autres usages autorisés sont maintenus.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 205-A est annexée au présent règlement.

#### **ARTICLE 8 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2016.05.142

#### **RÈGLEMENT 2016-357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-125 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911 – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 14 avril 2016 à l'effet d'adopter le règlement numéro 2016-357 modifiant le règlement numéro 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2016-357 modifiant le règlement 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgences 9-1-1 et qu'il soit décrété et statué comme suit :

**Projet de règlement numéro 2016-357 modifiant le règlement numéro 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1**

**1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1». Il porte le numéro 2016-357.

**2. Objet du règlement**

L'article 2 du règlement 95-125 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone, ou dans le cas d'un service multi lignes autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**3. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication n d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée.

2016.05.143

**RÈGLEMENT 2016-356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262 PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE VIRÉE POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES À L'EXTRÉMITÉ EST DU CHEMIN DE L'ÎLE-DU-LARGE – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Large;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRATION QU'il a été donné un avis de motion à la séance ordinaire du 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 2 mai 2016 à 19 h 20;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet du règlement numéro 2016-356 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Large et qu'il soit statué et décrété comme suit :

## **1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2016-356.

## **2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation pour permettre l'aménagement d'une virée pour véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand.

## **3. Dérogation accordée**

L'article suivant est inséré après l'article 21.9 du règlement de zonage

### **21.10 Dérogation pour l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand, sur le lot 4 175 021**

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'aménagement d'une virée pour véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand, sur le lot 4 175 021, et ce, aux conditions suivantes :

- la municipalité devra fournir un plan d'arpenteur à jour établissant les cotes d'élévation du terrain faisant l'objet de la demande de dérogation;
- la municipalité devra fournir au MDDELCC un plan de mesures de compensation pour les pertes écologiques engendrées par le projet d'aménagement de la virée, conformément à la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique.

## **4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

## **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

## **FORMATION OTUND – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir des employés formés pour l'exploitation du réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Trois-Lacs a offert une formation pour le traitement des eaux sous-terraines sans filtration et réseau de distribution (OTUND) dans la région;

CONSIDÉRANT QU'un des employés de la municipalité s'est montré intéressé par la formation;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 2 865,40 \$ avant toutes taxes applicables, pour la formation de monsieur Roger Plante en traitement des eaux usées sous-terraines sans filtration et réseau de distribution (OTUND) donnée par la Commission scolaire des Trois-lacs à St-Raymond de Portneuf et de rembourser les dépenses inhérentes à la formation selon les règles édictées dans le règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés.

Adoptée.

**URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**DEMANDE D'ALIÉNATION POUR USAGE AUTRE QU'AGRICOLE – AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ**

Remis à une séance ultérieure du conseil.

**LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)**

2016.05.144

**ARÉNA – DEMANDE POUR LOGO SUR GLACE – AUTORISATION ET FIXATION DES COÛTS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour l'installation du logo d'un des utilisateurs réguliers de l'aréna sur la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification des services municipaux ne prévoit pas de tarif pour l'installation d'un logo sur la patinoire de l'aréna;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de fixer le coût pour l'installation d'un logo sur la patinoire de l'aréna au même tarif que l'espace sur la resurfaceuse soit, 582,15 \$ avant toutes taxes applicables, pour une saison allant du mois de septembre au mois de mars et que la dimension soit identique à celle du hockey sénior.

Adoptée.

2016.05.145

**TERRAIN DE BALLE MOLLE – RÉAMÉNAGEMENT – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget, le conseil a réservé une somme de 50 000 \$ pour le réaménagement du terrain de balle molle;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation faite par le directeur général, les travaux s'élèveraient à environ 20 000 \$;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Clôtures Nord-Sud au montant de 10 995 \$ avant toutes taxes applicables et d'autoriser la dépense et le directeur général à rechercher un entrepreneur afin de remettre le terrain en état et de procéder à de l'ensemencement.

Adoptée.

2016.05.146

**SALON DE L'ENVIRONNEMENT – KIOSQUE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité supporte l'organisation du salon de l'environnement qui se tiendra le 5 juin prochain sur le terrain de la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Forestière de la Vallée du St-Maurice (AFVSM) est un partenaire annuel de la municipalité et souhaite être présente lors de cette activité et animer un kiosque de jeux éducatifs forestiers;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de renouveler notre abonnement à l'AFVSM au montant de 50 \$ afin de leur permettre d'être présent lors du Salon de l'environnement.

Adoptée.

**SCÈNE AMOVIBLE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Remis à la prochaine séance du conseil.

2016.05.147

**COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE – NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE madame Christiane Daigle a décidé de se retirer à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale Armand-Goulet;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de nommer madame Carole Daigle à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale Armand-Goulet.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade remercie madame Christiane Daigle pour son implication.

Adoptée.

**DIVERS**

2016.05.148

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR DENIS DUPONT**

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de féliciter monsieur Denis Dupont qui s'est vu remettre le prix « Hommage-bénévolat Québec-Volet région 04 Mauricie » lors de la proclamation des grands prix de bénévoles distribués dans les régions du Québec.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)**

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Convention collective;
- Maison mobile;
- Porte de garage de la caserne du Service de prévention des incendies.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun.

2016.05.149

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 23.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut, mairesse